

La Gazette de
la CGT Maaf



La Cgète



**Venez vous
informer!**



Sommaire



EDITO

DÉCLARATION DES ÉLUS CGT RELATIVE AUX SUJETS DÉBATTUS UNIQUEMENT EN COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ETABLISSEMENT

LECTURE DU RÈGLEMENT ÉLECTORAL EN VUE DES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MAAF PARTICIPATIF 1

INFOS CGT

LES QUESTIONS DIVERSES DE VOS ÉLUS PRÉFÉRÉS

Edito



Le premier retour que l'on puisse faire à nos assidus lecteurs, c'est que la gazette dans laquelle ils se lancent n'aura pas le goût de l'aventure et des grands espaces...

Plus on avance et plus l'ordre du jour de l'instance perd en intérêt : désignation d'un nouveau représentant de proximité, relecture du règlement électoral pour le renouvellement du conseil de surveillance MAAF Participatif, remplacement du robinet de cuisine dans la location de Trifouilly-Laburne...

Apparemment, **notre employeur n'avait pas encore suffisamment fait montre de son mépris à l'égard des représentants du personnel que nous sommes**. Quant à parler du personnel lui-même... Bon ben voilà, encore une occasion de saisie... Nous qui rêvons d'échanges en profondeur, de sens, de positions respectées et d'écoute partagée, nous allons pouvoir rêver encore longtemps.

A croire que pour lui, les salariés ne sont que des ressources, et autant de facteurs d'investissement et de rentabilité que peuvent l'être des ordinateurs, des immeubles, des sièges sur lesquels on s'assoit, et peut être même vu que c'est dans l'ère du temps, qu'il nous assimile à des Intelligences artificielles dénuées de besoins psychosociaux et émotionnels.

Tant que ce sera le cas, il faudra, pour rappeler ses devoirs à notre employeur, des élus et mandatés aux valeurs fortes, prêts aux combats, à se prendre des coups, des représentants qui se rappellent qu'ils sont ceux des salariés.

Tant que notre employeur aura une aussi triste vision des salariés, la CGT aura toute sa légitimité et devra rester forte. Pour toutes ces raisons, n'hésitez pas, amis lecteurs, à nous rejoindre pour poursuivre la lutte tous ensemble. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. Et plus nos interlocuteurs seront dans l'obligation de nous entendre et de nous respecter.



Déclaration des élus CGT relative aux sujets débattus uniquement en Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'Établissement



La déclaration des élus CGT est en fait une suite de questions : pourquoi le point sur la charge des services de gestion des sinistres a-t-il été présenté uniquement en CSSCTE et pas à l'ensemble des élus ? Notre question concerne également la présentation du projet d'automatisation de la distribution des déclarations aux gestionnaires IRD.

Nous rappelons par cette déclaration que la CSSCTE a vocation à préparer les réunions et délibérations du CSEE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail.

Que craignent les directions métiers et la direction générale à ne pas voir apparaître certains sujets à l'ordre du jour de l'instance plénière ? Pourquoi les élus ne faisant pas partie de cette commission sont-ils de fait écartés d'un certain nombre de sujets et débats ?

En quoi ces directions pensent-elles que ce mode de fonctionnement permettra l'instauration d'un climat de confiance dans les échanges d'informations et dans les relations entre les divers interlocuteurs ?

Nous, élus CGT, déplorons ce mode de fonctionnement dont nous ne comprenons pas l'intérêt. Nous rappelons que le rôle du CSEE, qui a absorbé les anciens CHSCT, consiste en l'amélioration continue des conditions de travail des salariés. Le respect de cette instance ne peut donc que leur bénéficier. En outre la CSSCTE n'agit que par délégation du CSEE et pas à sa place. Enfin, les Directions ne pourront que tirer parti de plus de remontées de terrain en tirant partie d'un plus grand nombre d'élus participant au CSEE qu'à la commission.

Dans ce but, quelles sont les mesures envisagées par la Direction pour mettre en place un dialogue social de qualité et des échanges basés sur une plus grande transparence ?

Cette déclaration vient étayer notre introduction. Pourquoi le point sur la charge de travail à l'Indemnisation est-il présenté uniquement dans une commission et pas à l'ensemble des élus du CSEE ? Ne s'agissant que d'une présentation, une photographie, ne pouvant engendrer aucune conséquence ni aucun engagement pour l'employeur, celui-ci ne risquait absolument rien. Alors pourquoi ? S'il y a un message à nous faire passer dans ce type de fonctionnement, nous l'avons bien compris...

Lecture du règlement électoral en vue des élections des membres du conseil de surveillance de MAAF PARTICIPATIF 1



Au-delà du côté soporifique de cette lecture (sauf quand à la fin le héros il meurt...), il est important de rappeler le vote à venir pour cette instance chargée de surveiller (d'où son nom...) comment sont gérés les sous que nous avons placés sur ce produit.

[Ce vote aura lieu entre le 18 avril à 10H et le 29 avril à 20H par le biais de l'espace personnel NATIXIS de chaque porteur de parts.](#)

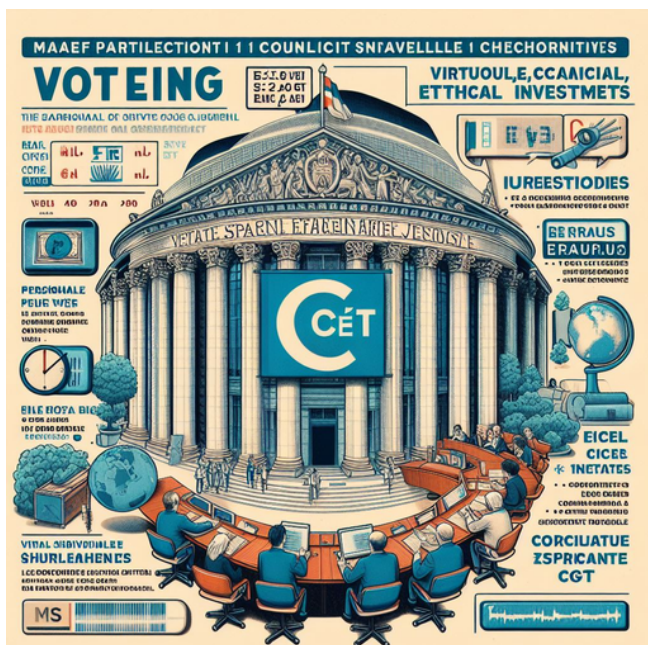
Les modalités de vote seront envoyées par mail ou par courrier si l'adresse-mail n'est pas renseignée dans l'outil NATIXIS.

Comme pour toute élection, il est important de se mobiliser. En effet, il faut toujours avoir à l'esprit que le fait de ne pas voter, c'est laisser les autres décider à sa place.

La CGT va évidemment se positionner. Sa candidature sera dans la droite ligne de ses valeurs :

- investissements vertueux,
- écologiques et socialement éthiques,
- dans des domaines à forts besoins en main d'œuvre,
- des candidats habitués à ne jamais se coucher, dont l'indépendance et la force de caractère ne seront pas à prouver.

Nous espérons pouvoir compter sur vous, fidèles lecteurs, pour défendre toutes ces valeurs que nous partageons, et de le faire savoir autour de vous !



UN AUTRE REGARD S'IMPOSE



info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MEME SYNDICAT



01 43 31 80 49

INFDCOMCGT.FR

NEWS@INFOCOMCGT.FR

INFOCOMCGT





Pour que tous les salarié·es puissent vivre de leur travail

Synthèse de la contribution CGT transmise à Antoine Bozio et Etienne Wasmer dans le cadre de la mission relative à l'articulation entre les salaires, le coût du travail et la prime d'activité et à son effet sur l'emploi, le niveau des salaires et l'activité économique.

Contexte : Après la conférence sociale sur les salaires du 16 octobre 2023, le gouvernement a confié une mission aux économistes A.Bozio et E.Wasmer. La CGT a formulé des propositions pour améliorer la situation des travailleurs, mais elles ont été rejetées par le gouvernement.

Situation actuelle : En deux ans, la part des salariés au SMIC a augmenté de 12 % en 2021 à 17,3 % en 2023, soit plus de 3 millions de salariés. Les exonérations de cotisations sociales incitent les entreprises à ne pas augmenter les salaires.

Problèmes : Le nombre de branches avec des minima sous le SMIC augmente. De plus, le Premier ministre cherche à remettre en cause le principe d'un salaire minimum national indexé sur l'inflation.

Propositions de la CGT : La CGT propose un ensemble de mesures pour permettre aux salariés de vivre de leur salaire, garantir le financement de la Sécurité sociale et mettre fin au gaspillage d'argent public sans effet sur les salaires ni sur l'emploi.

La CGT conteste la position du gouvernement sur le partage des richesses et les affirmations selon lesquelles les politiques d'exonérations de cotisations sociales créent de l'emploi.

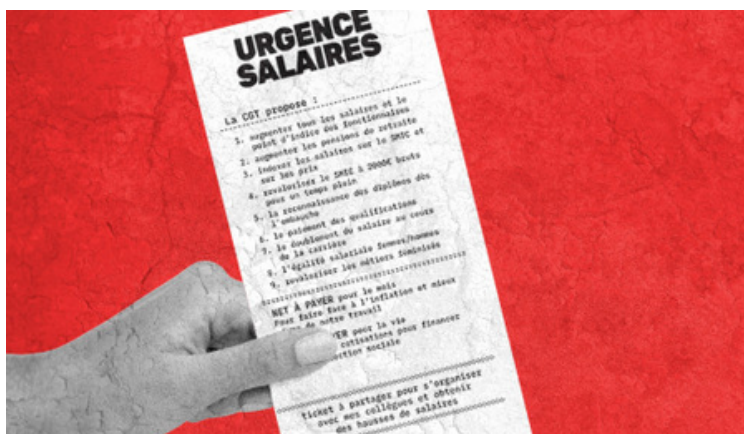
Les exonérations de cotisations sociales représenteront près de 88 milliards d'euros de manque à gagner pour l'État en 2024.

La CGT alerte sur l'effet de "trappe à bas salaire" induit par la structure des politiques sociales.

La CGT demande que les orientations politiques sur les salaires ne suivent pas les schémas habituels et que les politiques publiques deviennent plus transparentes.

	1 SMIC	1,6 SMIC	2 SMIC	2,5 SMIC	3,5 SMIC
Salaires super-brut	1844	3841	4796	6265	8873
Cotisations dites patronales	77	1013,8	1262	1847	2688
Cotisations dites patronales en proportion du super-brut	4,2%	26,4%	26,4%	29,5%	30,3%
Salaires brut	1767	2827,2	3534	4418	6185
Cotisations dites salariales	390	611,2	758	942	1292
Salaires net	1377	2216	2776	3476	4893

Source : Estimateur de cotisations, Urssaf ; Simulateur prime d'activité, CAF (mars 2023)



Les questions diverses de vos élus CGT



- *Nous nous apercevons que plusieurs salariés d'agences sont « mutés » dans d'autres agences et, de ce fait, se retrouvent avec des délais de route plus importants et des conditions de circulation plus difficiles. Ces détachements sont-ils motivés ? les salariés sont-ils informés officiellement ?*

Cela résulterait d'une réflexion sur « les moyens de redynamiser certains secteurs », et notamment la région lyonnaise pour ne pas la citer. Les salariés concernés auraient été avertis collectivement et individuellement pour tenir compte de leurs contraintes personnelles. C'est à la suite de ces échanges que les décisions auraient été prises concernant les divers mouvements. Bref, tout aurait été mis en place dans la concertation et la joie partagées. Les salariés concernés apprécieront si la théorie a rejoint la pratique...

- *On constate que plusieurs demandes de passages à mi-temps sont refusées alors que les effectifs permettent une organisation n'impactant pas le service dédié au client. Sur quels critères la direction décide-t-elle du refus ou de l'octroi des mi-temps ?*

La DRH n'étant pas satisfaite de notre question jugée trop large, nous devons préciser que la remontée vient des Hauts de France, mais que c'est l'ensemble de la Direction des agences, voire toute l'entreprise qui est concernée. Notre interlocutrice nous promet cependant qu'elle reviendra prochainement vers nous.

- *Il a été constaté récemment un nombre conséquent d'appels d'offres pour des postes de conseillers dans la région sud-est. Nous souhaitons savoir si c'est consécutif à une vague significative de départs, ou si c'est révélateur d'une problématique rencontrée dans ce secteur.*

Pour nos interlocuteurs, le nombre de postes à pourvoir et à remplacer n'a pas augmenté ces cinq dernières années. Or, ce n'est pas notre ressenti. Quoiqu'il en soit, la réponse de la DRH lui permet de nous faire circuler, vu que selon elle, il n'y a rien à voir. Les salariés des agences du sud-est apprécieront également...

SE SYNDIQUER ?

la
cgt
MAAF

**POUR BÉNÉFICIER
DE L'AIDE JURIDIQUE**



JEMESYNDIQUE.ORG

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS